



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 12 AVRIL 2013

Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 45 membres

1. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Maire de LA CHATRE), Président
2. M. COURTAUD Pascal (Maire d'AIGURANDE) 1^{er} Vice-Président
3. M. DAUGERON François (Conseiller Général de SAINTE SEVERE) 2^{ème} Vice-Président
4. M. BANCE Patrick (SAINT CHARTIER)
5. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
6. Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
7. M. BILLARD Alain (POULIGNY NOTRE DAME)
8. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ-EXEMPLET)
9. M. BOUBET Bernard (LACS)
10. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
11. M. BOURSIN Guy (Maire de SAINT AOUT) représenté par M. Michel PIN suppléant
12. M. BRISSE Patrick (SARZAY)
13. M. BRUNEAU Bernard (MONTLEVIC)
14. M. COUTIER Jean-Claude (Maire de MONTGIVRAY)
15. M. COUTURIER Pascal (VICQ-EXEMPLET)
16. M. DAUMY Gérard (Maire de POULIGNY ST MARTIN)
17. M. DESSOUBRAIS Jean-Luc (LYS ST GEORGES)
18. M. DOUARD Daniel (Maire de CHAMPILLET)
19. M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY ST SEPULCRE)
20. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
21. M. GORGE Jacky (Maire de BRIANTES)
22. M. GORGES Michel (Maire de CLUIS)
23. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
24. Mme GUERIN Paulette (CHAMPILLET)
25. M. GUILLANEUF Hugues (SAINT AOUT)
26. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
27. Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne (Maire de FOUGEROLLES)
28. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
29. M. LECREUX Bernard (FOUGEROLLES)
30. Mme MERCIER Marie-Christine (MONTIPOURET)
31. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
32. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
33. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT) représenté par Mme Claudine BAYLE suppléante
34. M. PARGUEL Pierre (Maire de VIJON)
35. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
36. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
37. M. PETERS William (Maire de MONTLEVIC)
38. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
39. M. PINGAULT Daniel (NOHANT VIC)

40. M. RABRET Benoît (VIJON)
41. Mme RENAULT Marie-Thérèse (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
42. Mme ROBIN Fernande (NERET)
43. M. ROBIN Serge (NOHANT VIC)
44. Mme SOUPIZON Dominique (Maire de NERET) représentée par M. Marcel GYRE suppléant
45. M. TARDIEU René (CLUIS) représenté par M. Didier MAYET suppléant

M. DELAVERGNE Jean (Conseiller Régional référent du Pays)
 M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)
 M. TRICOT Guillaume (Chargé de Mission, Conseil Régional du Centre)

Équipe du Pays :

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable)

Étaient excusés ou absents : 61 délégués

1. M. ALLEGRE Jean Marie (NEUVY ST SEPULCRE) 3^{ème} Vice-Président
2. M. APPERT Michel (Conseiller Général de Neuvy St Sépulchre, Maire de MAILLET)
3. M. ALABRE Daniel (LOURDOUEIX ST MICHEL)
4. M. ALAPHILIPPE Jean-Paul (THEVET ST JULIEN)
5. M. AUGROS Jean-Pierre (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
6. M. BALLEREAU Jean-Paul (MALICORNAY)
7. Mme BALLEREAU Valérie (GOURNAY)
8. M. BARBET Jean-Michel (LOUROUER ST LAURENT)
9. M. BEAUDOIN Jean-Claude (Maire de SAINTE-SEVERE)
10. M. BEAUDOIN Serge (TRANZAULT)
11. Mme BEAUMONT Françoise (MOUHERS)
12. M. BEAUVAIS Jean-Marc (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
13. M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS)
14. M. BOURG Maurice (LA CHATRE)
15. M. BRETAUD Michel (LA BUXERETTE)
16. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
17. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
18. M. CHELOT Maurice (FEUSINES)
19. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
20. Mme DAGUENAND Lucette (SAINTE-SEVERE)
21. M. DEFOUGERE Gérard (LE MAGNY)
22. M. DELAVEAUD Jean-François (MAILLET)
23. M. DEMENOIS Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
24. M. DESCOUT Serge (Conseiller Général de LA CHATRE)
25. M. DESCOUX Denis (MAILLET)
26. M. DORADOUX Jean-Luc (Maire de PERASSAY)
27. Mme DUFOUR Jacqueline (MERS SUR INDRE)
28. M. DUVIGNAC Laurent (ST DENIS DE JOUHET)
29. M. GARRY André (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
30. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
31. M. GUERRE Roger (Maire de MONTIPOURET)
32. M. GUILLEMAIN Alain (URCIERS)
33. M. HEMERY Jean-Marc (Maire de MONTCHEVRIER)
34. M. LACOU Patrick (maire de SARZAY)
35. M. LAMY Philippe (BRIANTES)
36. M. LARIGAUDERIE Ludovic (LA MOTTE FEUILLY)
37. M. LECOUR Daniel (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
38. Mme LHARDY Isabelle (CHASSIGNOLLES)
39. M. LORY René (Maire de THEVET ST JULIEN)
40. Mme MAGINIAU Chantal (Maire de FEUSINES)
41. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)

42. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
43. M. MARATHON Jean-Paul (BUXIERES D'AILLAC)
44. M. MARTERER G rald (Maire de LYS SAINT GEORGES)
45. M. MAUGRION Philippe (ORSENNES)
46. M. MERLIN Bruno (MALICORNAY)
47. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
48. Mme PATINAUD Marie-Claude (LIGNEROLLES)
49. M. PETOLON Patrick (SAINT CHARTIER)
50. M. PEYRAUD Raymond (LA BUXERETTE)
51. M. PINTON Louis (Pr sident du Conseil G n ral de l'Indre, Conseiller G n ral d'AIGURANDE)
52. M. PION Cl ment (SAINT PLANTAIRE)
53. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
54. M. PROVOOST Pascal (Maire d'URCIERS)
55. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
56. M. ROBERT Christian (MERS SUR INDRE)
57. M. ROLLET Christian (MONTGIVRAY)
58. Mme ROUILLARD Maryse (Maire de LA MOTTE-FEUILLY)
59. M. ROUSSEAU Michel (LIGNEROLLES)
60. M. SAGET G rard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
61. Mme TRIBET Annie (CREVANT)

M. FRADET Michel (Conseiller R gional)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATEER, Conseil G n ral de l'Indre)

M. Courtaud, en qualit  de 1^{er} Vice-Pr sident du Syndicat Mixte du Pays de La Ch tre en Berry, ouvre la s ance et remercie tous les membres pr sents   ce Comit  syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle de La Ch tre.

Il tient   excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se lib rer pour ce Comit  syndical (se r f rer   la liste des excus s ci-avant).

M. Courtaud pr cise qu'il s'agit d'une r union d'information des  lus du Pays, le quorum n'est donc pas n cessaire.

Il accueille M. Delavergne,  lu r gional r f rent du Pays ainsi que les autres intervenants qui vont pr senter les diff rents dispositifs d'aides de la r gion Centre :

- M. Xavier Tribalat : Charg  de mission au Conseil r gional
- M. Guillaume Tricot : Charg  de mission au Conseil r gional
- M. David Thibaudeau : Cabinet ENERGIO

M. Courtaud passe   l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Nouvelle politique des « C urs de Village »
 - 2) Contrat R gional de Solidarit  Territoriale (Contrat de 4^{ me} g n ration)
 - 3) Isolation des b timents publics
-

Intervention de M. Delavergne

La région Centre est la région qui consacre le plus de crédits à l'aménagement du territoire :

- ➔ **34 €/habitant/an** consacrés aux politiques territoriales
- ➔ **90 M€/an** contractualisés avec les Pays, les Agglomérations et les Villes moyennes

A cela, viennent s'ajouter les financements régionaux des « Cœurs de Village » et du « Fonds Sud » pour soutenir les territoires ruraux du sud de la région.

En 2014, le Pays de La Châtre-en-Berry va réviser son Contrat régional de 3^{ème} génération en prenant en compte à mi-parcours de nouvelles dispositions prévues au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (Contrat régional de 4^{ème} génération).

Les nouveaux dispositifs régionaux de soutien sont issus du **SRADDT Ambitions 2020** (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) de la région Centre :

- **16 Pôles de centralité**, dont celui de la Ville de La Châtre
- **23 Bassins de vie**, dont celui de La Châtre (périmètre correspondant au Pays de La Châtre en Berry)
- Objectif : déterminer les enjeux d'aménagement du territoire « Ambitions 2020 » à l'échelle du bassin de vie en privilégiant une concertation avec les habitants dans le cadre d'un forum participatif prévu à l'automne 2013
- La **réflexion à l'échelle du « bassin de vie »** concernera tous les domaines de compétences de la région Centre : aménagement du territoire, développement économique, transport, formation professionnelle, ...
- Le Pays élaborera son projet de territoire suivant les « Ambitions 2020 »
- La **contractualisation à l'échelle du Pays** se fera sur la base du projet de territoire : le Pays, la Ville de La Châtre et les 3 Communautés de Communes signeront le **Contrat Régional de Solidarité Territoriale** pour mettre en œuvre le programme d'actions sur une durée de 5 ans

Le déploiement du Très Haut Débit (THD) par le Réseau d'Initiative Publique (RIP) dans l'Indre sera financé par la région Centre à hauteur de **25 M€** (25% d'un coût net public plafonné à 100 M€) répartis au titre du :

- du **CPER** (1.5 M€),
- du **Fonds Sud** (4 M€),
- de la **Convention Région/Département** (9.75M€),
- et des **Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale** (9.75 M€).

1) Nouvelle politique des « Cœurs de Village »

Intervention de M. Tribalat

NOUVEAU DISPOSITIF DES « CŒURS DE VILLAGE »

- Cadre de référence adopté en octobre 2012
- Rupture du lien financier avec le volet logement
- Enveloppe additionnelle : **533 000 € sur 5 ans** (soit 319 800 € pour la durée restant au Contrat régional de 3^{ème} génération à compter de 2014)
- Dialogue avec le Pays pour déterminer les projets prioritaires

LA PRISE EN CONSIDERATION DES USAGES : 3 fonctions distinctes...

... récréatives

(espaces d'échanges, de rencontres)

... d'animation commerciale

... de valorisation patrimoniale



UNE APPROCHE DURABLE INTEGREE POUR LE TRAITEMENT DE L'ESPACE

- Qualité d'ambiance
 - Recours à un architecte paysagiste DPLG ou école supérieure du paysage (exemple : école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois) pour garantir une qualité de l'insertion de l'espace public dans son environnement
 - Avis ABF quand la réglementation l'impose
 - Analyse de l'insertion/connexion de l'espace public dans le tissu urbain et autres espaces publics
- Préservation de la biodiversité / gestion des eaux pluviales
 - Gestion durable des espaces publics : commune engagée dans un plan « zéro pesticide » ou « gestion différenciée »
 - Utilisation d'espèces résistantes aux maladies, adaptées au climat et au sol, économes en eau et à l'exclusion d'espèces invasives
 - Aménagements perméables du sol (sauf argumentaire démontrant les contraintes techniques, dans ce cas au moins la moitié des surfaces traitées perméables)
- Sobriété énergétique
 - Choix d'équipements d'éclairage économe et adapté aux usages
- Continuités physiques
 - Accessibilité à des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
 - Continuités des modes doux assurées
- Concertation des habitants
 - Réunion publique pour partager le projet avec les habitants



DEPENSES ELIGIBLES

- Traitement minéral des surfaces (stationnements s'ils représentent une part limitée), en excluant le recours à des matériaux « pastiches »
- Traitement végétal des surfaces
- Equipements (stationnements vélos, mobilier urbain,...)
- Acquisition et démolition en vue de l'aménagement d'un espace public
- Enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et éclairage public
- Honoraires (architecte-paysagiste, coordonnateur sécurité)

SUBVENTION

- Taux de subvention : 30 % du montant hors taxes
- Bonification de 10 % de l'aide, si clauses d'insertion ou chantier d'insertion
- Plancher de **subvention** par projet : 20 000 €
- Plafond de **dépenses** par projet : 250 000 €

MODE OPERATOIRE

- Formulaire d'intention à solliciter auprès du « Pôle habitat urbanisme » de la région Centre
- Retour des formulaires à la Région et au Pays avant le 12 juillet 2013
- Recueil de l'avis du Pays sur les projets prioritaires à l'automne 2013
- Elaboration des avenants en 2014

Synthèse du débat :

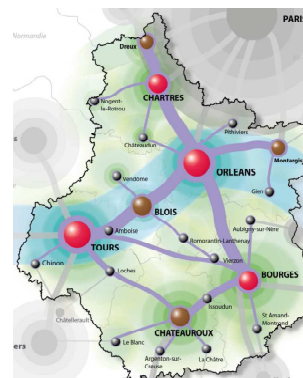
- Des regrets exprimés par les élus sur la baisse du taux d'intervention à 30% jugé peu incitatif pour engager des travaux d'aménagement d'espace public
- Le taux de 30% étant identique pour les Communes et les Communautés de Communes, cela pourrait inciter les CdC à rendre la compétence « aménagement des espaces publics » aux Communes
- Les conditions d'accès au financement « Cœurs de Village » sont considérées comme étant trop lourdes pour les petites Communes, cela pourrait entraîner un abandon de nombreux projets de travaux qui serait préjudiciable aux entreprises locales du BTP
- Questions posées sur les dossiers à déposer :
 - Les hameaux sont-ils éligibles ? réponse : à voir en fonction de la population
 - Le recours à un architecte-paysagiste est-il obligatoire ? réponse : oui, mais les plans du CAUE de l'Indre sont suffisants lors du dépôt du dossier
 - A qui s'adresser en cas de difficultés pour monter le dossier ? réponse : Mme Seguin est à votre disposition pour vous aider à remplir le questionnaire d'intention

2) Contrat Régional de Solidarité Territoriale (Contrat de 4^{ème} génération)

Intervention de M. Tricot

LE « SRADDT AMBITIONS 2020 »

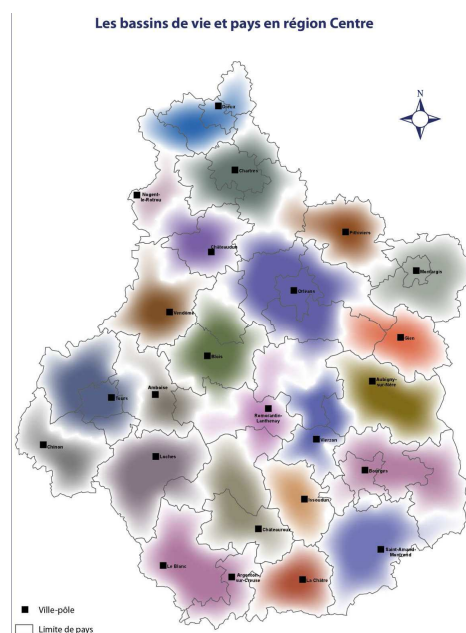
- Un réseau de villes hiérarchisé :
8 agglomérations et 16 pôles de centralité qui sont des points d'ancrage du développement économique et social des territoires



- **23 Bassins de vie** identifiés

Le Bassin de Vie :

- C'est l'aire d'influence d'un pôle
- C'est la géographie quotidienne des habitants : déplacements domicile-travail, domicile-services et équipements (commerce, éducation, santé, culture, sport)
- Les limites sont indicatives (respect du périmètre des CDC)
- Ce ne sont pas des frontières (possibilité d'élargir la concertation aux acteurs des territoires limitrophes)



LES BASSINS DE VIE : POURQUOI ?

- Pour décliner les orientations stratégiques du SRADDT et l'action régionale aux territoires « vécus par les habitants »
- Pour assurer la cohérence et rendre plus lisible la globalité des interventions régionales sur le territoire au-delà des Contrats territoriaux
- Pour enrichir et élargir le dialogue au-delà de la sphère institutionnelle

AMBITIONS 2020 POUR CHAQUE BASSIN DE VIE :

- C'est une démarche conduite par la Région permettant de co-construire et de partager avec le territoire :
 - Un diagnostic
 - Des enjeux
 - Des orientations stratégiques
 - Les priorités régionales
- La conclusion du processus s'achève par l'adoption en CPR d'**Ambitions 2020 pour le Bassin de vie**, déclinaison de l'ensemble des interventions que la Région mettra en œuvre ou soutiendra au titre de l'ensemble de ses compétences

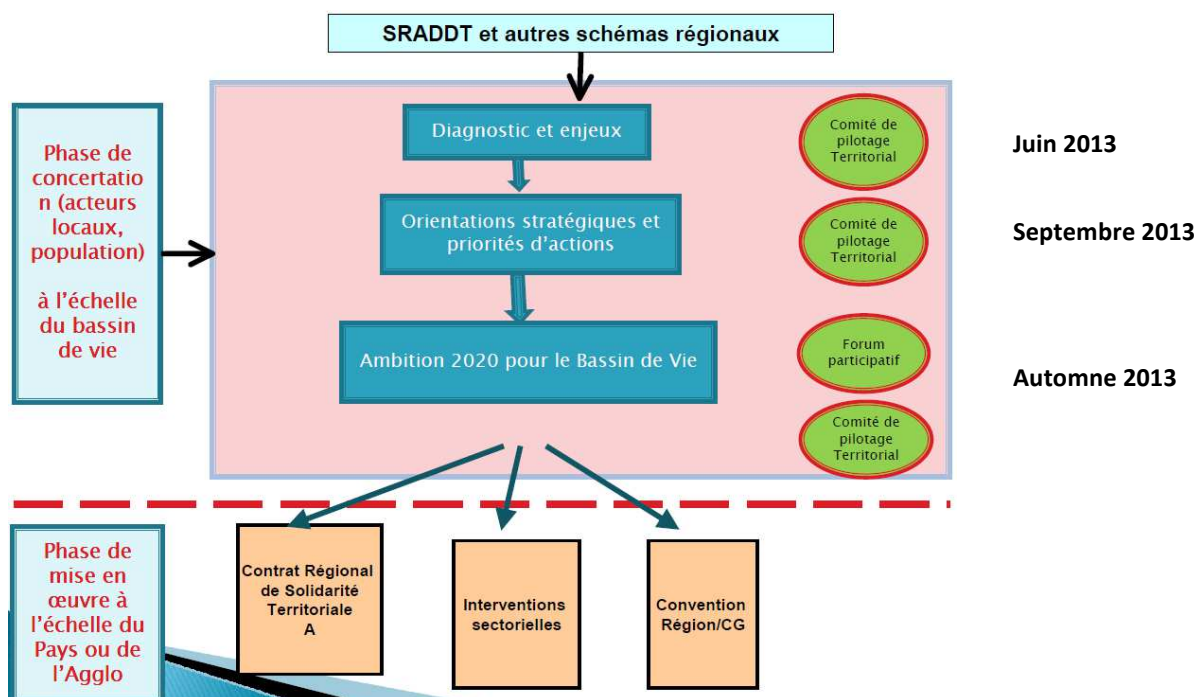
AMBITIONS 2020 BASSIN DE VIE : COMMENT ?

1. Diagnostic et enjeux

- Rédaction du projet « Regard » pour le Bassin de vie
- Réunion de concertation à partir de ce support avec les acteurs clés du territoire (Pdts Pays, Pdt Conseil de Développement, Pdts CdC, Maire ville pôle, CESER, chambres consulaires, Etat, Conseil général, associations majeures du territoire...) regroupés au sein d'un Comité de Pilotage Territorial présidé et animé par les élus régionaux.

2. Orientations stratégiques et priorités régionales

1. Réunion du **Comité de Pilotage Territorial** à partir des orientations stratégiques et priorités que la Région propose en déclinaison du SRADDT sur le Bassin de Vie
2. Le **forum** est l'étape majeure du processus et doit traduire un dialogue avec la population

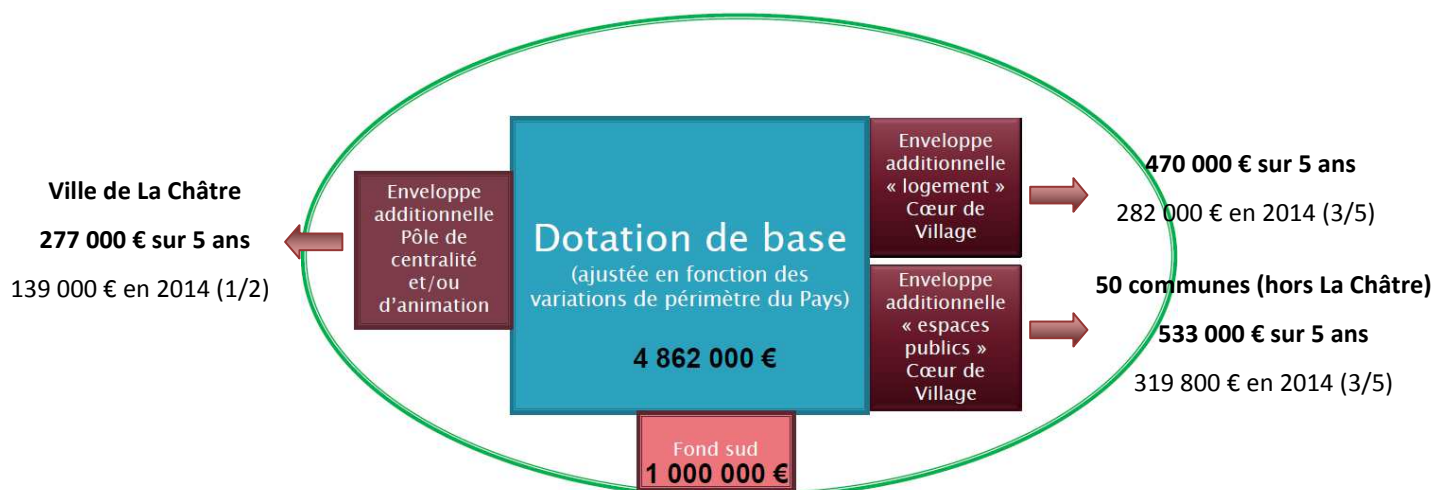


LES CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

C'est la conjugaison des priorités du SRADDT avec les besoins des territoires :

- Une déclinaison opérationnelle d'Ambitions 2020 du Bassin de Vie permettant de conjuguer les priorités du SRADDT avec les initiatives locales
- L'échelle des Pays est reconnue comme maille opérationnelle de dialogue et de régulation pour la définition d'un programme d'actions
- Une négociation élargie aux Pôles de centralité et aux CdC
- Une signature du Contrat de Solidarité par le Pays, la ville Pôle et les CdC

CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (2017)



CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE : AXES D'INTERVENTION

Trois priorités thématiques

- **Développer l'emploi et l'économie** : Très Haut Débit, immobilier d'entreprises, plateformes technologiques, insertion par l'activité économique, agriculture, tourisme
- **Favoriser le mieux être social** : santé, services à l'enfance, commerce, équipements culturels et sportifs
- **Renforcer le maillage urbain et social** : pôles de centralité et d'animation, logement, transport, cœurs de village, mobilité durable, rénovation urbaine

Des actions transversales

- **ID en Campagne**
- Déclinaisons locales du **Plan Climat Régional et de la Stratégie Régionale Biodiversité** sous forme de mesures spécifiques ou d'éco-conditionnalités et de bonifications

CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE : MODALITES D'INTERVENTION

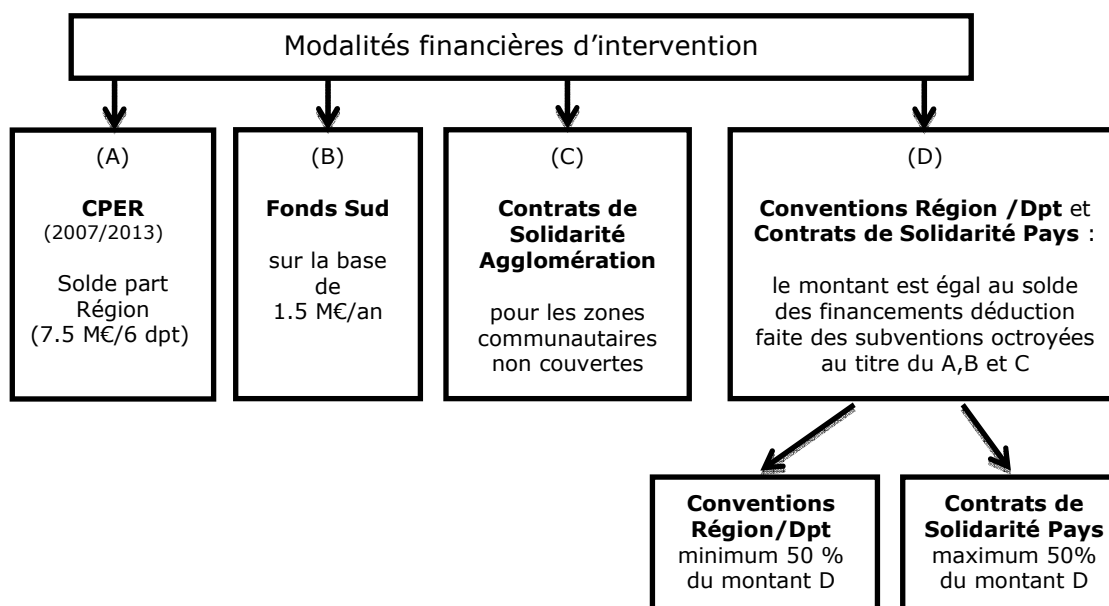
Des crédits réservés non fongibles pour :

- Le THD (Très Haut débit)
- Les MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) en fonction de la situation locale
- ID en Campagne (10% de la dotation de base)
- La déclinaison Plan Climat (dont Plan isolation) et Stratégie Régionale de la Biodiversité: 20% minimum de la dotation de base dont 5% minimum pour la biodiversité

Des **cadres de référence** pour les actions récurrentes

ZOOM SUR LE THD

Le financement régional est compris, selon les départements, entre 20% et 25% du coût net public plafonné à 100 millions d'euros par département



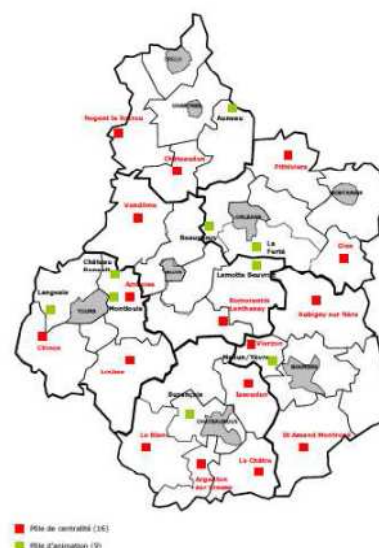
Les subventions sont inscrites dans les **Conventions Région/Département** et les **Contrats de Solidarité** Pays et Agglomérations signés jusqu'en 2022, en fonction du rythme d'avancement des travaux

POLES DE CENTRALITÉ ET POLES D'ANIMATION (2012)

ZOOM SUR LES ENVELOPPES ADDITIONNELLES

Pôles de centralité et pôles d'animation :

- Maintien de 14 M€ en direction des Villes moyennes
- Sous forme d'enveloppe additionnelle au Contrat de Solidarité à destination des 16 pôles de centralité identifiés au SRADDT + les 9 pôles d'animation ayant bénéficié d'un Contrat Ville moyenne
- Calcul de l'enveloppe : même montant que le Contrat Ville moyenne auquel la Ville pouvait prétendre



Contenu : Actions répondant aux enjeux liés

- aux fonctions de centralité (équipements de services, sport, culture...)
- à l'attractivité commerciale (espaces publics de centralité)
- à la gestion économe de l'espace (quartiers durables, friches urbaines)
- à la mobilité (circulations douces, pôles multimodaux...)
- à la cohésion sociale (quartiers d'habitat social...)

ZOOM SUR LE PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

- Un avenant en 2014 pour les enveloppes additionnelles **Cœurs de village** (espaces publics et logements)
- Un bilan à mi-parcours du contrat 3G à déposer courant 2014

Eléments intégrés :

- Des crédits à réserver pour le Très Haut Débit
- Une enveloppe additionnelle au prorata temporis du contrat restant pour le pôle de centralité de La Châtre

Intégration possible des modalités des Contrats de solidarité, notamment sur :

- Projets de zones d'activités et d'immobilier d'entreprises
- Enfance et santé
- Énergie
- Biodiversité
- ...

3) Isolation des bâtiments publics

Intervention de M. Thibaudeau

PRESENTATION D'ENERGIO

- ENERGIO est un Bureau d'études thermique indépendant
- Objectif : aider les collectivités à réduire durablement leur facture énergétique
- Accompagnement des collectivités dans les 3 phases suivantes : Audit/conception, Consultation travaux et Suivi/optimisation

CONSTAT

- Le poste « énergie » est le 2^{ème} poste de dépense des collectivités
- Avec l'augmentation du coût de l'énergie, ce poste devrait augmenter de 30% à 50% sur un seul mandat

PLAN ISOLATION DES BATIMENTS PUBLICS DE LA REGION CENTRE

- La Région Centre subventionne les travaux d'isolation suivants : Isolation, ventilation, menuiseries, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage
- Subvention régionale conditionnée à la réalisation avant travaux d'un :
 - COEP : Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine pour les communes de + 1.000 habitants
 - PCI : Pré-diagnostic Conseil Isolation pour les communes de - 1.000 habitants

COEP : CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE

- Prestation obligatoire pour les communes de + 1000 habitants souhaitant bénéficier de subventions régionales sur l'isolation des bâtiments publics
- Eviter de faire des audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments
- Une prestation en trois étapes :
 - Etape 1 : Analyse et proposition à l'échelle du patrimoine et du parc de véhicules (en option : éclairage public)
 - Etape 2 : Prestations complémentaires en fonction du scénario validé par l'équipe municipale (Prédiagnostics Conseil Isolation, audits énergétique, études de faisabilité, thermographies, actions de sensibilisation,...)
 - Etape 3 : Réunion de synthèse et outil de suivi des factures énergétiques

BUDGET ET MISE EN ŒUVRE DU COEP

- ETAPE 1 : En moyenne 400 € par bâtiment
- ETAPE 2 :
 - Pré diagnostic (PCI) : en moyenne 1.200 € par bâtiment
 - Audit énergétique : en moyenne 2.500 € par bâtiment

Exemple d'une commune qui possède 10 bâtiments et qui ferait en deuxième étape un pré diagnostic et un audit énergétique :

- Coût étape 1 : 4.000 €
- Coût étape 2 : 3.700 €

Coût total :

- 7.700 € (hors subventions)
- **3.350 €** (avec subventions de 50%)

COMMENT FAIRE VOTRE COEP

1. Lister vos bâtiments (surface et usage)
2. Consulter des bureaux d'études (Liste ADEME et/ou liste BETH Centre)
3. Faire une demande de subvention à l'ADEME Centre

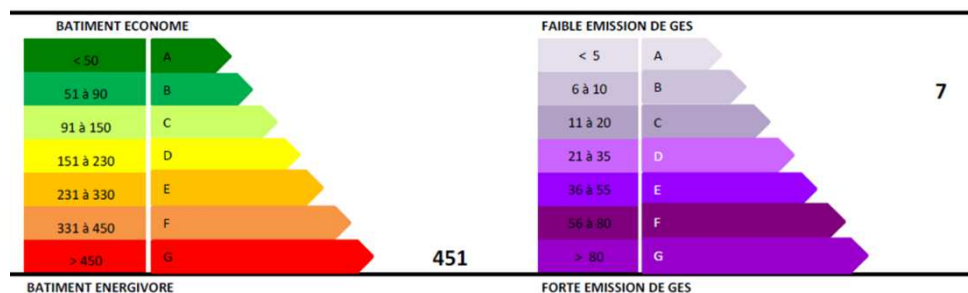
Toutes les informations utiles sur :

<http://www.centre.ademe.fr/notre-offre/collectivites/aides-ademe>

PCI : PRÉ-DIAGNOSTIC CONSEIL ISOLATION

- Prestation obligatoire pour les communes de - 1000 habitants souhaitant bénéficier de subventions régionales sur l'isolation des bâtiments publics
- Objectif global de la prestation

1. Caractérisation du bâtiment et définition de sa classe énergétique



2. Propositions de travaux pour la progression de classe énergétique

TABLEAU RECAPITULATIF DES EVOLUTIONS DE CLASSE (y compris subventions régionales)

Niveau Atteindre	à	Coût des travaux		Economie d'énergie	Economie financière		CO2 évité	
Scénario A	> 125 000	€HT		59%	9184	€ TTC/an	39,7	Téq CO2/an
Scénario B	69 000 à 86 500	€HT		56%	8714	€ TTC/an	37,9	Téq CO2/an
Scénario C	66 000 à 82 500	€HT		40%	6846	€ TTC/an	29,9	Téq CO2/an

ACCOMPAGNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Dans la phase de consultation des entreprises, Energio peut :

- **Rédiger les DCE** pour consulter les entreprises
- **Vérifier les documents** avant consultation pour garantir l'intégration des caractéristiques validées lors du pré-diagnostic
- **Réaliser l'analyse critique des offres** et contacter par téléphone le maître d'ouvrage

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE PCI

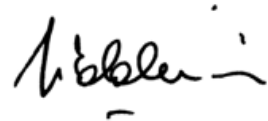
1. Demande de formulaire PCI à faire par le Maire auprès du Pays
2. Le Pays transmet la demande au Conseil Régional (lettre + formulaire complété)
3. Prise en compte de la demande par le Conseil Régional
4. Si validation, la Région transmet l'ordre de service à Energio
5. Energio ou un des cotraitants deviennent votre interlocuteur et vous contacteront pour collecter les données (essentiellement les factures) et valider les dates de réunion et de présentation

Synthèse du débat :

- Dans le Contrat de 3^{ème} génération, les aides régionales sont conditionnées à l'atteinte de la **classe énergétique D** après les travaux d'isolation : c'est un minimum à atteindre sachant qu'il est fortement conseillé d'aller au-delà
- Questions posées sur les dossiers à déposer :
 - Est-ce plus efficace d'isoler par l'extérieur ? réponse : cela dépend évidemment du bâtiment, mais cela permet de supprimer tous les ponts thermiques. Une mission expérimentale est conduite actuellement avec le PNR Brenne pour mieux prendre en compte le bâti traditionnel dans les projets d'isolation, notamment pour éviter de dénaturer un bâtiment de caractère par une isolation extérieure
 - Existe-t-il des aides pour les particuliers ? réponse : oui, le dispositif ENERGETIS permet aux particuliers de réaliser un audit thermique d'un coût total de 500 € en bénéficiant d'une subvention régionale de 300 €, soit un reste à charge de 200 € pour le particulier à payer au prestataire

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
Nicolas FORISSIER**



Les membres présents,